



Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

**Centrale des autorisations (CAMAC)**

Av. de l'Université 5  
1014 Lausanne

## **Concept énergétique**

Ce document est à joindre au dossier papier et digital.

<https://www.vd.ch/territoire-et-construction/permis-de-construire/informations-concernant-la-procedure-dematerialisee-des-1er-juillet-2022>

Vous trouvez plus d'information sur le site :

<https://www.vd.ch/environnement/energie/formulaires-energie>